

Département du BAS-RHIN	
Arrondissement de HAGUENAU	
Nombre des conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers présents :	11

COMMUNE DE DAMBACH

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 15 novembre 2013

Sous la présidence de Monsieur Martial NEUSCH, Maire

Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 8 novembre 2013

Membres présents : Mmes Paulette KOERCKEL, Marie-Odile LUX, Messieurs Raphaël BUSCH, Antoine CHRISTMANN, Christophe GASSER, Joël HERZOG, Yannick KLEINKLAUS, Didier NAGEL, Samuel SCHWOOB, Gérard WAMBST.

Membres excusés : Mme Barbara EPPINGER a donné procuration à M Le Maire,
M Benoît ROTH,

Membres absents : Mme Marielle WINTER, M Albert PETRY.

M. Yannick KLEINKLAUS a été nommé secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Subvention ravalement de façades

Adopté à l'unanimité

Objet : N° 1) Présentation de l'aménagement de la forêt communale

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pascal STARK pour la présentation de l'aménagement de la forêt communale pour la période 2014-2033 établi par l'Office National des Forêts.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Après avoir entendu la note de présentation,

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
émet**

- **un avis favorable au projet d'aménagement proposé qui est consultable en mairie demande**
- **aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000 (Document d'Objectifs – docob - : La Moder et ses affluents), conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier**

Objet : N°2) Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2013

Mis aux voix, le procès verbal de la séance du 13 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

Objet : N°3) Information sur l'abandon de missions de la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Syndicat Force Ouvrière sur les inquiétudes des agents de la Direction Départementales des Territoires du Bas-Rhin (DDT) concernant les missions exercées pour les communes du département. En effet, les réformes sur la décentralisation progressent et la principale conséquence sera l'arrêt définitif de l'ingénierie publique. Néanmoins, une aide technique a été mise en place par le biais de l'ATESAT (Aide Technique de l'Etat de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) au sein des petites communes. Le plus grand changement viendra du fait de l'arrêt de l'instruction de certains actes administratifs (permis de construire, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) pour les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
demande**

- **le maintien de la mission concernant les actes administratifs (Permis de construire, Déclaration préalable, Certificat d'Urbanisme) par la Cellule Application des Droits des Sols de la DDT du Bas-Rhin**

Objet : N°4) Validation des projets du contrat de territoire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du lancement d'un nouveau Contrat de Territoire 2014/2016. La durée de celui-ci a été portée à 3 ans au lieu de 6 ans et que l'enveloppe financière a été divisée par 2 par rapport au 1^{er} contrat et réduite de 20 %. Ce contrat recense les opérations d'intérêt local et les projets structurants, répondant aux orientations du territoire issues du diagnostic-enjeux départemental élaboré à l'échelle des 2 SCOT d'Alsace du Nord et des enjeux partagés avec le territoire. Un seuil minimum d'éligibilité aux aides du Conseil Général du Bas-Rhin a été fixé à 4€/hab pour le montant des projets. Enfin, les règles et les principes de l'actuel guide des aides donnent place à une appréciation plus globale du projet pour s'adapter à l'échelle du territoire.

Ainsi Monsieur le Maire propose que soit inscrit dans le nouveau contrat de territoire les travaux de voiries pour un montant de 200 000 € en 2015 et 200000 € en 2016

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
décide**

- **l'inscription des opérations de voiries pour le Contrat de Territoire pour la période 2014/2016 pour 200 000 € en 2015 et pour 200 000 € en 2016**

Objet : N°5) Motion sur la réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire présente la motion qui a été diffusée par l'Association des Maires de France sur la réforme des rythmes scolaires. La réforme des rythmes scolaires répond à une indispensable prise en compte des besoins de l'enfant. Néanmoins, sa mise en œuvre au plan local génère des difficultés majeures. Les élèves perdent leurs repères et accusent une fatigue certaine, l'organisation des familles est déstabilisée, les communes ne savent comment assurer la charge financière qui leur a été transférée sans augmenter la fiscalité locale en préservant la gratuité des activités, le personnel qui ne dispose pas des moyens nécessaires à la réalisation d'activités périscolaires pertinentes du point de vue éducatif. Compte tenu de cette situation, et afin de donner toutes ses chances à cette réforme

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité
demande**

- que soit mis en place les outils fiables de son évaluation dans les communes qui avaient fait le choix de son expérimentation à la rentrée 2013,**

- que les compensations financières de l'Etat correspondant au coût réel d'application de la réforme pour la commune soient instaurées,
- que la mise en place de cette réforme ne soit pas imposée à la rentrée 2014

Objet : N°6) Rapport 2012 de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu d'activités au titre de l'année 2012 de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains dont le sommaire comportent les chapitres suivants : l'institution et son fonctionnement, les temps forts de l'année 2012, le bilan thématique par compétence, l'activité des services, le compte administratif 2012, et enfin la revue de presse.

Le Conseil Municipal prend acte de ce compte-rendu qui est à disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie

Objet : N°7) Convention de gestion, d'entretien et de surveillance du domaine public routier départemental sur le territoire de la commune

Monsieur Joël HERZOG informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de mettre en place une convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental sur la commune. Celle-ci rappelle le champ d'intervention des services du Conseil Général sur le territoire communal à savoir : le déneigement et l'entretien des routes. Concernant les caniveaux et les trottoirs, ceux-ci sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, autorise

M. le Maire à signer la convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental sur la commune

Objet : N°8) Bilan 2013 de l'aire naturelle de camping

Monsieur Yannick KLEINKLAUS présente le bilan d'exploitation de l'aire naturelle de camping pour l'année 2013.

Année	Dépenses	Recettes
2013	1 679.52 €	3 663.40 €
		+ 1 983.88 €

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, prend acte du bilan 2013 concernant l'aire naturelle de camping

Objet : N°9) Subvention ravalement de façades

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention au titre de ravalement de façades au nom de :

- Monsieur HELMLING Christian domicilié à Dambach-Neunhoffen 16 rue de l'Ecole pour un montant de 306.00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide

d'accorder une subvention : de 306.00 € à M HELMLING Christian domicilié à Dambach-Neunhoffen 16 rue de l'Ecole

Objet : N°10) Divers

*** Droit de préemption urbain**

La Commune a renoncé à faire valoir son droit de préemption concernant la vente du bien suivant :

Section 14 parcelle 237/62, lotissement Cité du Stade II,

* Monsieur le Maire informe qu'à partir des élections de 2014, tout électeur devra fournir un titre d'identité accompagné de la carte d'électeur au moment des votes,

* Monsieur le Maire distribue l'invitation pour la fête de Noël des personnes âgées,

* Monsieur Antoine CHRISTMANN présente les objectifs et les orientations du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et du Schéma de Cohérence Territorial d'Alsace du Nord (SCOTAN). Ces éléments sont consultables en mairie.

* Monsieur Antoine CHRISTMANN présente la carte des nouvelles limites cantonales applicables à partir de 2015,

* En réponse à Monsieur Christophe GASSER concernant l'extinction des lampadaires à Neunhoffen, Monsieur Joël HERZOG répond que cela sera effectif à la fin du mois de novembre,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Délibération publiée et transmise à la Sous-Préfecture de Haguenau,
Ce 18 novembre 2013
Pour extrait conforme au registre des délibérations,
certifié à Dambach le 18 novembre 2013
Le Maire,
Martial NEUSCH